Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 138 (1993)

Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SI les Françaises jouèrent un rôle limité, lors de la Première Guerre mondiale, en qualité de secrétaires, téléphonistes, conducteurs de véhicules à moteur et infirmières, il en alla tout autrement lors de la dernière guerre grâce au général de Gaulle qui créa en 1944 le Service féminin de l'armée, de la marine et de l'aviation. Aujourd'hui, les femmes sont parfaitement intégrées.

Les expériences anglo-saxonnes démontrent que les femmes soldats savent Supporter la rigueur des zones de combat, les conditions de vie difficiles et le feu ennemi. Le seul problème demeure celui de l'association des femmes aux missions de combat.

Pour les Canadiennes, l'Acte des droits de l'homme de 1978 interdit toute discrimination professionnelle due au sexe et la Charte constitutionnelle de 1982 sur les droits et les libertés établit l'égalité entre hommes et femmes. Depuis 1989, les femmes ont également accès aux troupes de combat, à l'exception des sous-marins. Les femmes australiennes et néo-zélandaises, en dehors des missions de combat, ont maintenant franchi le pas vers leur intégration réelle dans presque toutes les sphères militaires.

La Suède connaît, déjà depuis douze ans, des officiers féminins de métier et, depuis 1989, tous les postes leur sont accessibles.

La question de l'incorporation des femmes dans la «Bundeswehr» est très controversée; une tradition de femmessoldats n'existe pas.

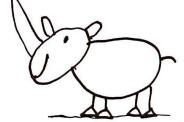
En Israël, la variété des fonctions offertes aux femmes n'a cessé de croître. Si elles n'assument pas de tâches de combat, elles accomplissent cependant deux ans de service, tandis que les hommes en font trois, sans parler du service annuel de réserve à accomplir jusqu'à l'âge de 54 ans.

En Chine, les femmes ont joué un rôle militaire important lors de la «libération de la Chine» par l'armée populaire. Elles participèrent même aux combats, alors qu'aujourd'hui, elle font service principalement dans des rôles traditionnellement féminins avec des chances d'avancement limitées.

Terminons sur un constat positif pour notre armée; en effet, l'intégration des femmes se poursuit progressivement. Souhaitons que le respect et l'estime de la troupe pour les femmes facilitent toujours plus à l'avenir la coopération et la vie en commun sous l'uniforme, afin de résoudre les problèmes susceptibles de surgir lors de la conduite de formations mixtes.

J. D. S.

Héliomalt ... donne de la force pour 2



NATIONALE SUISSE ASSURANCES

REPRÉSENTATIONS EN SUISSE ROMANDE:

Brigue: Rhonesandstrasse 13

Carouge: Rue de Lancy 7

Delémont: Rue des Moulins 13

Fribourg: Rue de Romont 1

Genève: Rue Céard 1

La Chaux-de-Fonds: Rue Jardinière 71

Lausanne: Place Chauderon 4
 Martigny: Rue de la Poste 5
 Monthey: Rue Robert 8
 Montreux: Place du Marché 8
 Morges: Rue de la Gare 11

Neuchâtel: Faubourg de l'Hôpital 9
Nyon: Rue de la Morâche 1

Payerne: Place du Marché 18bis Sion: Avenue de la Gare 30 Sierre: Avenue Max-Huber 10

Yverdon: Rue Pestalozzi 8 Vevey: Rue du Simplon 48

Direction pour la Suisse romande: Quai Gustave-Ador 54 – Genève